



Le dispositif de la Médiation du crédit prolongé jusqu'à fin 2014

Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Économie et des Finances, Arnaud MONTEBOURG, ministre du Redressement Productif et Fleur PELLERIN, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Économie numérique ont réuni à Bercy le 1^{er} mars 2013, en présence des représentants des entreprises, Jeanne-Marie PROST, Médiatrice nationale du crédit aux entreprises, Christian NOYER, Gouverneur de la Banque de France, Nicolas de SEZE, Directeur général de l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM) et de l'Institut d'Émission des territoires d'Outre-Mer (IEOM) et Jean-Laurent BONNAFE, vice-Président de la Fédération bancaire française afin de procéder à la signature de l'accord qui prolonge, jusqu'à la fin de 2014, l'action de la Médiation du crédit au service des entreprises.

Créée en octobre 2008, la Médiation du crédit permet de faciliter, voire de débloquer, les négociations entre banques et entreprises pour l'obtention ou le renouvellement d'un crédit. Elle avait déjà été prolongée une première fois début 2011, jusqu'à fin 2012. "Il s'agit de prolonger un dispositif qui est apprécié de tous les acteurs, des entreprises mais aussi des banques", a relevé le ministre de l'Économie, Pierre Moscovici, à l'occasion de la signature de cet accord. Depuis son lancement, la Médiation du crédit a été saisie par près de 38.000 entreprises, pour environ 27.000 dossiers instruits et clos et un taux de réussite de 62%. Elle a ainsi permis de débloquer 4,23 milliards d'euros et de préserver quelque 293.000 emplois, selon son rapport annuel 2012. Sur la seule année 2012, 4 077 dossiers ont été déposés, pour 3 162 acceptés, et 543 millions d'euros ont été débloqués. Depuis le début de l'année, Jeanne-Marie Prost occupe la tête de la Médiation du crédit. Elle a succédé à Gérard Rameix. Mme Prost occupait auparavant les fonctions de médiatrice nationale déléguée.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Union européenne

1 - BCE

Lors de sa réunion du 7 mars 2013, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a décidé de laisser ses taux directeurs inchangés. M. Draghi, Président de la BCE a déclaré lors de sa conférence de presse que « Les données disponibles continuent d'indiquer que la faiblesse de l'activité dans la zone euro s'est poursuivie en début d'année, tout en confirmant globalement les signes d'une stabilisation d'un certain nombre d'indicateurs, à des niveaux faibles toutefois. Dans le même temps, le nécessaire processus d'ajustement des bilans dans les secteurs public et privé continuera de peser sur l'économie. Une reprise progressive de l'activité devrait intervenir plus tard en 2013, à la faveur d'un raffermissement de la demande mondiale et de l'orientation accommodante de notre politique monétaire ». Le Président de la BCE a précisé que les projections macroéconomiques de croissance de mars 2013 ont été revues légèrement à la baisse par rapport à celles de décembre 2012. Les services de la BCE « prévoient une croissance annuelle moyenne du PIB en volume comprise entre -0,9 % et -0,1 % en 2013 et entre 0,0 % et 2,0 % en 2014 et une hausse annuelle de l'indice des prix comprise entre 1,2 % et 2,0 % pour 2013 et entre 0,6 % et 2,0 % pour 2014 ».

2 – Eurogroupe

Les Ministres de l'Eurogroupe ont pris note des prévisions de croissance d'hiver de la Commission. Le président de l'Eurogroupe, M. Jeroen Dijsselbloem, a déclaré que ces prévisions « montrent qu'une politique active a été mise en œuvre qui permettra un retour progressif à une croissance soutenable et à des créations d'emplois dans la zone euro ».

http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-151_en.pdf

Actualité législative

1 – Projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires <http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0087.asp>

L'Assemblée nationale a, le 19 février 2013, adopté le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires. Ce texte sera ensuite examiné par le Sénat à partir du 20 mars 2013.

Ce projet de loi vise tout d'abord à séparer au sein des banques les activités utiles au financement de l'économie des activités spéculatives qui devront être cantonnées dans des filiales, de façon à protéger les dépôts de la clientèle. Il comporte des mesures de renforcement de la surveillance des activités de marché. Enfin, certaines activités ou produits seront purement et simplement interdits.

Le texte comporte par ailleurs des dispositions relatives à la mise en place d'un régime de résolution des crises bancaires, avec le renforcement des pouvoirs et des attributions de l'Autorité des Contrôles Prudentiel qui devient également une autorité de résolution des crises bancaires, et l'extension du rôle du fonds de garantie des dépôts.

Le texte comporte enfin des mesures de protection des consommateurs en matière bancaire (plafonnement des commissions d'intervention, « accessibilité » et « inclusion » bancaire, mesures d'amélioration et de simplification des procédures de surendettement) et assurantielle (assurance des emprunteurs et égalité Homme/Femme).

2 – Décret n° 2013-183 du 28 février 2013 relatif aux obligations de vigilance en matière de services de paiement en ligne pour la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027123150>

Ce décret prévoit qu'un établissement de crédit ou un établissement de paiement qui fournit un service de paiement en ligne dispose de la possibilité de ne pas procéder à la vérification de l'identité de son client en relation d'affaires. La mise en œuvre de cette mesure de vigilance simplifiée nécessite qu'un certain nombre de conditions soient réunies (nature des services de paiement visés, exigences d'origine et de destination des fonds, plafonds de montant par opération et d'opérations cumulées).



Publication : « Tendances conjoncturelles »

Les investissements ont commencé au quatrième trimestre une phase de redressement. Les indicateurs font état d'une situation relativement bien orientée. Les ventes de véhicules utilitaires neufs progressent sur le trimestre (+ 13,4 % CVS) à l'instar des importations de biens d'équipement (+ 2,1 % CVS) et des créations d'entreprises (+ 4,2 % CVS). Les prévisions d'investissement à un an qui ressortent en retrait au dernier trimestre, restent néanmoins encourageantes. Dans la majorité des secteurs, la situation est en amélioration (secteur primaire, commerce, services marchands et tourisme). Toutefois les intentions des chefs d'entreprise à investir dans des secteurs prépondérants (tels que la construction ou l'industrie) restent défavorablement orientés. Les prévisions globales d'investissement tous secteurs confondus affichent une dégradation moins prononcée.

La publication est disponible gratuitement sur le site de l'Iedom : www.iedom.fr/Guyane

Arrivée de la nouvelle coupure de 5€ « Europe »

À l'occasion de l'inauguration de l'exposition intitulée « Le nouveau visage de l'euro », qui s'est tenue le 10 janvier 2013 au musée archéologique de Francfort-sur-le-Main, le président de la Banque centrale européenne (BCE), M. Mario Draghi, a présenté le nouveau billet de 5 euros de la série « Europe » (ES2). Le lancement de cette nouvelle série de billets débutera par la mise en circulation du billet de 5 € fixée le 2 mai 2013. L'introduction des autres coupures sera progressive et s'étalera sur plusieurs années, selon l'ordre croissant des dénominations. Afin d'écouler les stocks restants, les billets de 5 € de la première série pourront être émis parallèlement aux nouvelles coupures. Ancienne et nouvelle séries circuleront parallèlement. L'ancienne série sera ensuite retirée progressivement de la circulation avant de cesser définitivement d'avoir cours légal, à une date qui sera annoncée longtemps à l'avance. Toutefois, les billets de la première série conserveront leur valeur sans limite de temps et pourront être échangés à tout moment auprès des succursales de la Banque de France ou des guichets de l'IEDOM. Ce nouveau billet de 5 € bénéficie des progrès technologiques réalisés dans l'impression des billets depuis l'introduction de la première série, il y a plus de dix ans, et comporte de nouveaux signes de sécurité améliorés visant à les rendre encore plus sûrs. La méthode « TRI » (Toucher, Regarder, Incliner) mise au point et déployée pour la première gamme de billets euros restera valable et permettra toujours d'authentifier les billets sans avoir recours à un quelconque équipement. A partir du mois d'avril, l'IEDOM lancera une nouvelle campagne de formation à destination des banques, commerçants, fonctionnaires de police, de gendarmerie, des douanes mais plus généralement, toute personne manipulant des valeurs dans le cadre de son activité professionnelle. Cette formation, gratuite, se déroulera sous la forme de sessions de 2h pour 8 personnes en intra entreprise, ou dans les locaux de l'IEDOM, et permettra de rappeler comment lire les signes de sécurité de la première série et faire découvrir ceux du nouveau billet. Plus d'informations sur les formations à l'authentification à venir sur le site de l'IEDOM : www.iedom.fr/Guyane. Pour tout connaître sur la méthode « TRI » rendez-vous sur le site internet de la BCE: www.ecb.int/euro/html/security_features.fr.html

BREVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Carburants

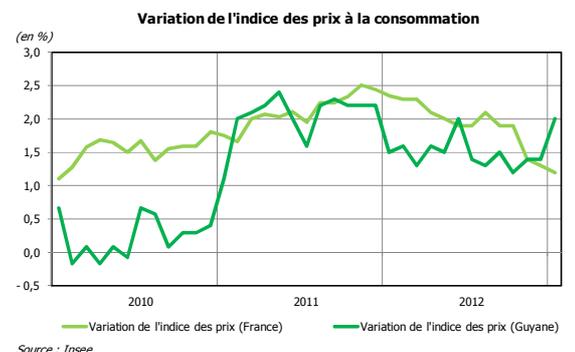
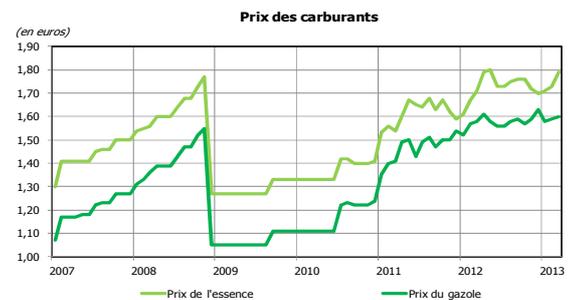
L'arrêté préfectoral du 28 février 2013 fixe, à compter du 1^{er} mars 2013, le prix de vente au détail des carburants à 1,79 € / litre pour l'essence (+ 6 centimes) et 1,60 € / litre pour le gazole (+ 1 centime). Le prix de la bouteille de gaz est fixé à 23,54 €, contre 24,20 € en février, soit une diminution de 66 centimes.

Prix à la consommation

En janvier 2013, l'indice des prix à la consommation (IPC) est en légère hausse de 0,3 % sur le mois. L'ensemble des postes est en hausse, avec une contribution plus importante de la hausse des prix de l'alimentation (+ 0,9 %), et des produits manufacturés (+ 0,4 %). La variation en glissement annuel de l'indice des prix est de + 2,0%. Sur un an, l'indice des prix a été principalement tiré par la hausse des prix sur les postes de l'alimentation (+ 4,0 %), des services (+ 1,6 %), et de l'énergie (+ 0,5 %). La hausse des prix s'accélère en Guyane et rejoint les variations constatées aux Antilles (Guadeloupe + 2,1 %, Martinique + 1,7 %), elle est supérieure à l'évolution enregistrée pour la France entière (+ 1,2 %).

Logement social

La seconde note « Observatoire de l'habitat » de l'Agence d'urbanisme et de développement de la Guyane (AUDeG) s'intéresse au logement social en Guyane. Le logement social est un enjeu primordial dans un territoire en pleine croissance démographique où 80 % de la population y serait éligible et où 13 000 demandes en logement social resteraient insatisfaites. Après avoir rappelé la définition et les réglementations du logement social, ainsi que les problèmes d'image dont souffre ce secteur, la note expose les caractéristiques des occupants du parc locatif social en Guyane. Les statistiques avancées, qui proviennent de l'enquête sur l'Occupation du parc social (OPS), montrent que les familles qui occupent un logement social sont en majorité des familles monoparentales (34,5 % contre 19,2 % en



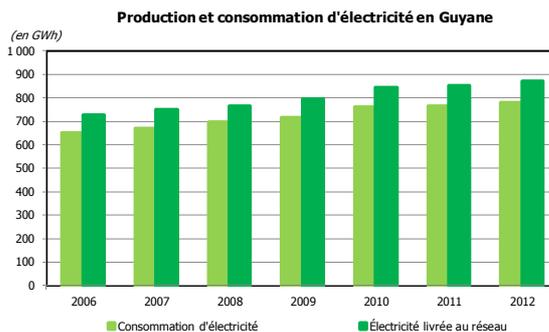
métropole). Les personnes seules, qui comptent pour 36,4 % des occupants en métropole, n'en représentent que 22,4 % en Guyane. L'âge des occupants est également analysé, notamment la faible représentation des moins de 30 ans, et des plus de 75 ans. Cette sous représentation pourrait, selon l'étude, être expliquée par un manque de connaissance du segment du logement des moins de 30 ans, et par la solidarité intergénérationnelle qui perdure en Guyane. Les caractéristiques de la demande par intercommunalité ainsi que les règles d'attribution sont ensuite abordées dans cette étude de 22 pages.

Visites ministérielles

La ministre de la Justice Mme Christiane Taubira, et le ministre de l'Intérieur M. Manuel Valls, étaient présents en Guyane à quelques semaines d'intervalle. La Garde des Sceaux est arrivée le 21 février dernier pour une première visite officielle en Guyane. Pêche illégale, orpaillage clandestin, environnement carcéral et zones de sécurité prioritaire (ZSP) étaient au programme durant les 4 jours de son déplacement. Les thèmes abordés durant la visite du ministre de l'Intérieur, qui s'est déroulée du 7 au 9 mars, étaient nombreux : ZSP, plan de lutte contre l'orpaillage (Harpie), et lutte contre l'immigration illégale.

Energie

En 2012, la consommation d'électricité en Guyane a progressé de 1,8% à 780,3 GWh. Cette augmentation est relativement modérée comparée à celle constatée entre 2000 et 2010 (+ 3,5% par an en moyenne). Cette moindre évolution peut s'expliquer en partie par les mesures d'économie d'énergie entamées, notamment par des partenariats entre EDF et certains des grands consommateurs d'énergie en Guyane, avec par exemple le Centre Spatial Guyanais (qui représentait 20 % de la consommation d'électricité en 2000), ou encore avec la Chambre de commerce et d'industrie. EDF estime par ailleurs qu'en plus de l'extension de ces partenariats, des efforts devront être réalisés par les ménages pour stabiliser l'augmentation de la consommation. La production d'électricité a pour sa part augmenté de 2,0 %, pour atteindre 870,2 GWh. En 2012, la production d'électricité livrée au réseau par la centrale de Degrad-des-Cannes a diminué de 24,8% pour atteindre 243,1 GWh. Cette évolution est liée au niveau élevé de la production en 2012 du barrage de petit-saut (535,1 GWh, soit + 15,5 %) et à la progression de la production achetée aux producteurs indépendants (75,19 GWh, soit + 49,1 %). La différence entre la production et la consommation représente la perte inhérente au fonctionnement d'un réseau électrique, mais également le détournement d'électricité par des branchements illicites au réseau.



SUIVI INDICATEURS CHIFFRES

Les variations mensuelles et annuelles sont corrigées des variations saisonnières et de l'effet jours ouvrés (CVS-CJO)

	Sur le mois	Indicateurs		Données brutes	Var. mensuelle CVS	Var. sur un an CVS	Sources	
INDICATEURS MACROECONOMIQUES	PRIX	Prix à la consommation (indice base 100 en 1998, avec tabac)	Janv-13	126,7	[0,3%]	[2,0 %]	Insee	
			Mars-13	1,79	[3,5%]	[4,7%]	Préfecture/Diecctc	
	MARCHE DU TRAVAIL INDICATEURS SOCIAUX	Demandeurs d'emploi (DEFM A)	Déc-12	18 850	[-2,9%]	[11,4%]	Diecctc	
			Déc-12	8 265	[-1,2%]	[6,5%]	Pôle Emploi	
			Févr-13	14 856	[-1,5%]	[8,6%]	Caf	
			Févr-13	8,0 M€	[-0,9%]	[15,7%]		
	CONSUMMATION	Prestations nettes versées (1)	Cumul	16,0 M€		[11,4%]		
			Déc-12	10,8 M€	-16,3%	-3,4%	Douanes	
			Cumul	128,2 M€		5,1%		
			Janv-13	11,9 M€	-1,1%	23,4%	Douanes	
INVESTISSEMENT	Importations de biens de consommation (BC) (3)	Cumul	11,9 M€		23,4%			
		Févr-13	256	-24,7%	-27,7%	Somafi		
		Cumul	596		-15,1%			
		Janv-13	44,9 M€	-17,5%	21,9%	Douanes		
COMMERCE EXTERIEUR	Importations de biens d'équipement (BE) (3) (4)	Cumul	44,9 M€		21,9%			
		Févr-13	62	26,5%	-26,2%	Somafi		
		Cumul	111		-37,3%			
		Janv-13	14,5 M€	-27,2%	13,8%	Douanes		
INDICATEURS SECTORIELS	SPATIAL	Tirs effectués	Cumul à Févr-13	1 tir (1 Ariane 5)		1 tir à Févr-12	Arianespace	
			Satellites lancés	Cumul à Févr-13	2 satellites		3 satellites	
			Déc-12	7 937 tonnes	-18,9%	3,7%	Ciments guyanais	
			Cumul	102 219 tonnes		14,8%		
INDUSTRIE	BTP	Ventes de ciment (hors filler, liant et big bag)	Janv-13	17 kilos	-85,2%	-81,5%	Douanes	
			Cumul	17 kilos		-81,5%		
			Janv-13	0,6 M€	-86,5%	-81,8%	Douanes	
			Cumul	0,6 M€		-81,8%		
AGRICULTURE AGROALIMENTAIRE	INDUSTRIE	Exportations d'or en volume (3)	Janv-13	1 671,42 \$	[-2,0%]	[1,1%]	London Bullion Market Assoc./AFD	
			Déc-12	20 767 m3	46,6%	179,0%	ONF	
			Cumul	74 878 m3		1,5%		
			Janv-13	31 tonnes	-15,1%	144,3%	Douanes	
TOURISME	AGRICULTURE AGROALIMENTAIRE	Exportations de crevettes (3)	Cumul	31 tonnes		144,3%		
			Janv-13	67 tonnes	-33,3%	899,4%	Douanes	
			Cumul	67 tonnes		899,4%		
			Janv-13	0 tonne	-100,0%	n.s	Douanes	
TOURISME	TOURISME	Exportations de poissons (3)	Cumul	0 tonne		n.s		
			Janv-13	36 941	15,5%	-0,7%	CCIRG	
			Cumul	428 865		-3,3%		
			Nov-12	36 000	-2,7%	9,1%	Insee	
			Cumul	318 000		1,6%		

[Données non CVS]

*ATV pour Automated Transport Vehicle (Véhicule Automatisé de Transport), vaisseau cargo spatial développé par l'Agence spatiale européenne pour ravitailler la Station spatiale internationale

(1) Mise en place du RSA début 2011, remplaçant le RMI. Données non CVS compte tenu du nombre trop faible d'observations.

(2) Trop grand nombre de points atypiques concernant le riz.

(3) Données provisoires ; les résultats du commerce extérieur sont issus des statistiques douanières provisoires qui sont révisables pendant 2 ans.

(4) Données excluant l'importation exceptionnelle du navire d'exploration pétrolière affrété par Shell en juin 2012.

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,75%	11/07/2012
Taux de la facilité de prêt marginal	1,50%	11/07/2012
Taux de la facilité de dépôt	0,00%	11/07/2012

Taux d'intérêt légal				Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/13)				
ANNEE	2013	0,04%	JO du 01/03/13	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2012	0,71%	JO du 08/02/12	1,75%	1,75%	2,25%	2,50%	1,25%

** hors prime d'Etat*

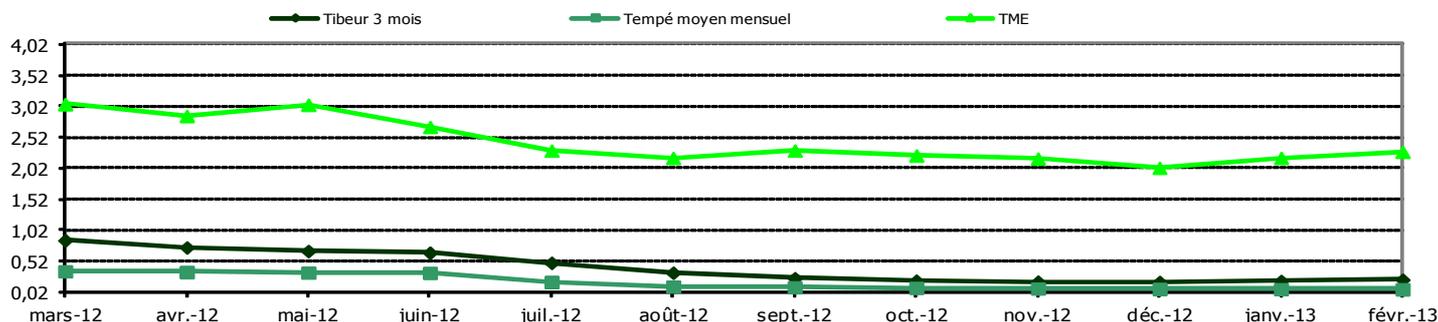
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Février 2013)			
Novembre	Décembre	Janvier	Février	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0786%	0,0723%	0,0709%	0,0683%	0,1200%	0,2240%	0,3630%	0,5960%

Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Novembre	Décembre	Janvier	Février	Novembre	Décembre	Janvier	Février
2,18%	2,03%	2,19%	2,29%	2,38%	2,23%	2,39%	2,49%

Crédits aux particuliers		Seuils de l'usure		
Prêts immobiliers			Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > 6 000 € et prêts viagers hypothécaires	12,19%
Prêts à taux fixe		5,72%	Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 6 000 €	11,24%
Prêts à taux variable		5,37%	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts-relais		5,79%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	8,05%
Autres prêts			Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	4,01%
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €		20,30%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	5,61%
Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1 524 € et < ou = à 3 000 € et prêts viagers hypothécaires		19,89%	Découverts en compte (1)	13,32%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1 524 € et < ou = à 3 000 €		18,95%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	5,36%
Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > 3 000 € et < ou = à 6 000 € et prêts viagers hypothécaires		16,49%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 3 000 € et < ou = à 6 000 €		15,55%	Découverts en compte (1)	13,32%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

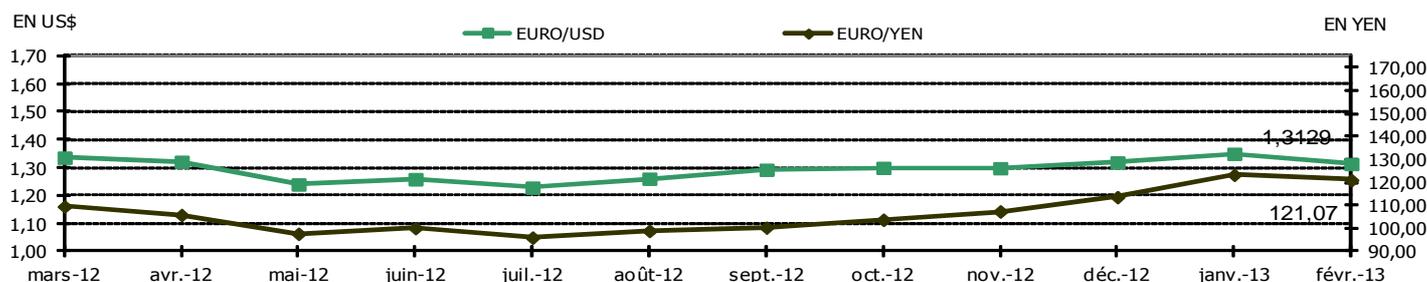
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3129	EURO/ZAR (Afrique du sud)	11,7550	EURO/SRD (Surinam)	4,30970
EURO/JPY (Japon)	121,0700	EURO/BWP (Botswana)	10,57470	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,33710
EURO/CAD (Canada)	1,3461	EURO/SCR (Seychelles)	16,1254	EURO/DOP (Rép. Dom.)	53,4136
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,86300	EURO/MUR (Maurice)	40,4194	EURO/BBD (La Barbade)	2,61130
EURO/SGD (Singapour)	1,6237	EURO/BRL (Brésil)	2,5871	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,36000
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,1830	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,21720	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2902,4833	EURO/XCD (Dominique)	3,5261	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	